

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2015

METROPOLE LYON VAL D'AZERGUES



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	3
La ressource en eau	3
La production d'eau	3
La distribution d'eau	3
MODELISATIONS	4
PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX.....	7
La qualité bactériologique	7
La qualité physico-chimique.....	7
Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation	8
Exigences de qualité	8
Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation ...	9
Recueil des informations collectées.....	9
CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR METROPOLE LYON VAL D'AZERGUES EN 2015	10
Origine et organisation de la distribution	10
Contrôle de la qualité	10
Qualité des eaux distribuées.....	10
• Limites de qualité :.....	10
Bactériologie :	10
Nitrates :	10
Pesticides :.....	11
Solvants chlorés :	11
Fluor :	12
Plomb :	12
• Références de qualité :.....	13
Bactériologie :	13
Manganèse.....	13
Dureté :	13
Conclusion	13

ANNEXES : résultats du contrôle sanitaire effectué sur les eaux distribuées par Métropole Lyon Val d'Azergues et sur les eaux produites par le Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine

Annexes 1 : suivis analytiques détaillés

Annexes 2 : minima, maxima, moyennes de quelques paramètres

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

**L'alimentation en eau potable de l'Unité de Gestion (UGE)
METROPOLE LYON VAL D'AZERGUES**
est représentée à partir des installations schématisées en pages suivantes
*(modélisations de Métropole Lyon Val d'Azergues et du Syndicat de Production
Saône Turdine)*

Le nombre d'habitants concerné est d'environ 6600
**La gestion des installations est assurée par le Syndicat Intercommunal des
Eaux du Val d'Azergues.**

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes successives qui sont d'amont en aval :

La ressource en eau.

Elle est, dans le département du Rhône, généralement d'origine souterraine (nappes alluviales, nappes phréatiques,...), et prélevée par un ou plusieurs captages (CAP ou MCA)

Les analyses prélevées sur la ressource avant tout traitement sont dites analyses de l'EAU BRUTE. Ces analyses caractérisent également l'eau distribuée si aucun traitement n'est réalisé avant la distribution.

La production d'eau

Elle correspond à la station de traitement et de production d'eau (TTP) qui est le lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (chloration) ou plus sophistiqués (traitement complet).

Les analyses effectuées caractérisent l'eau traitée en sortie de station.

La distribution d'eau

Les populations alimentées sont regroupées en unités de distribution (UDI) qui correspondent à des unités techniques (continuité de tuyaux) caractérisées par une qualité d'eau homogène et un même exploitant.

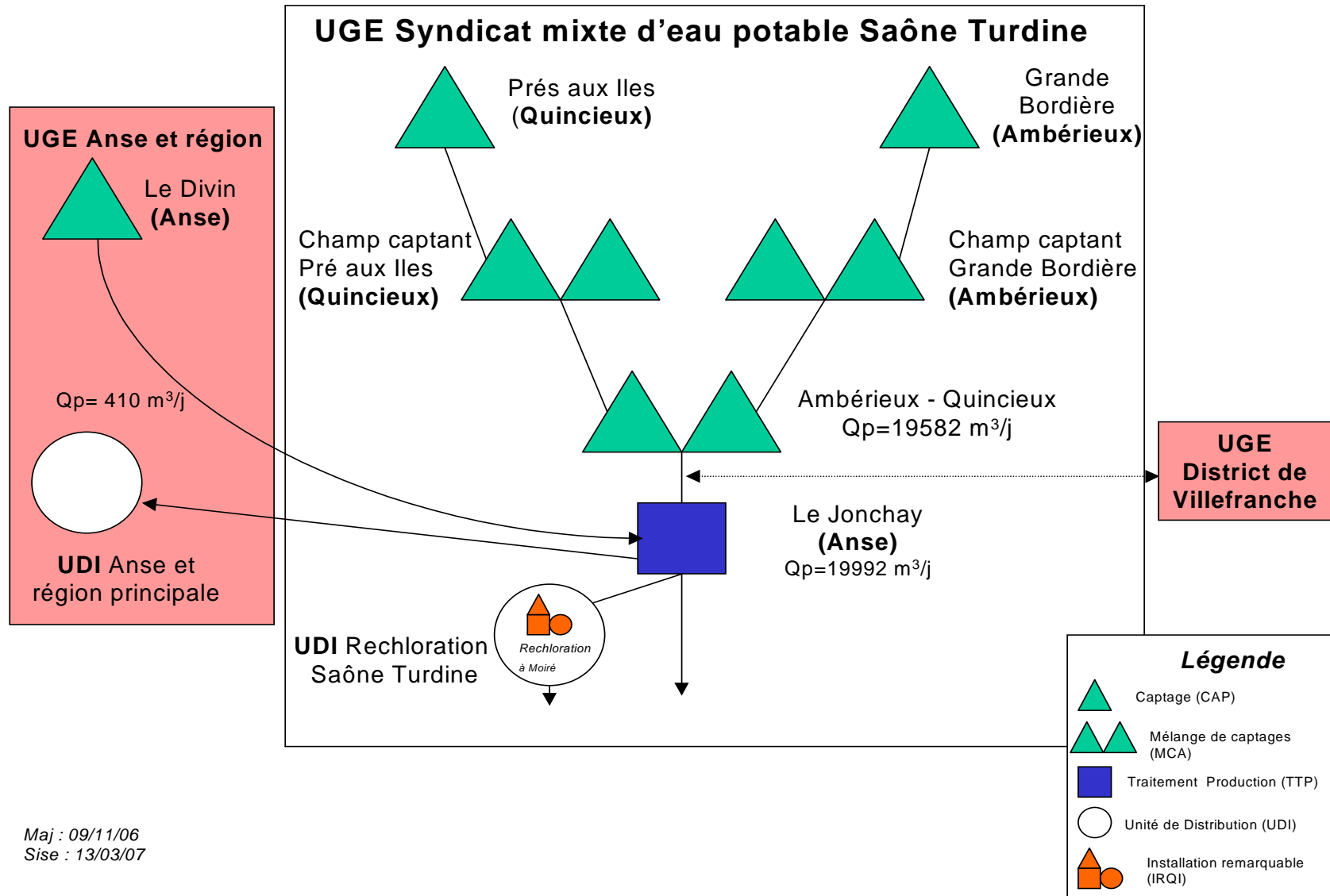
Dans les modélisations suivantes :

Les captages (CAP) sont représentés par des triangles

Les stations de traitement (TTP) sont représentées par des carrés

Les unités de distribution (UDI) sont représentées par des cercles dans lesquels sont inscrits les communes et/ou hameaux faisant partie de l'UDI

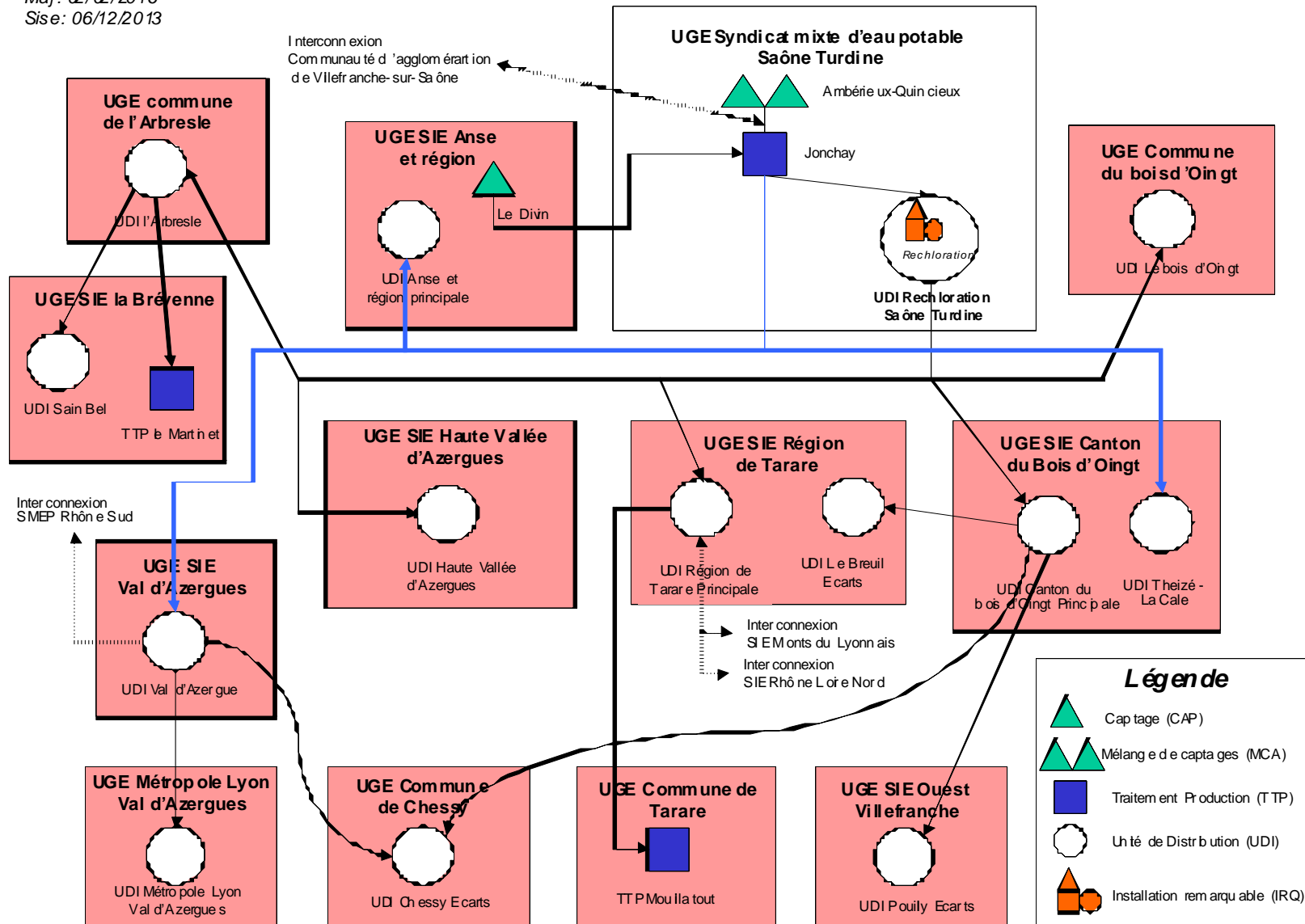
MODELISATIONS

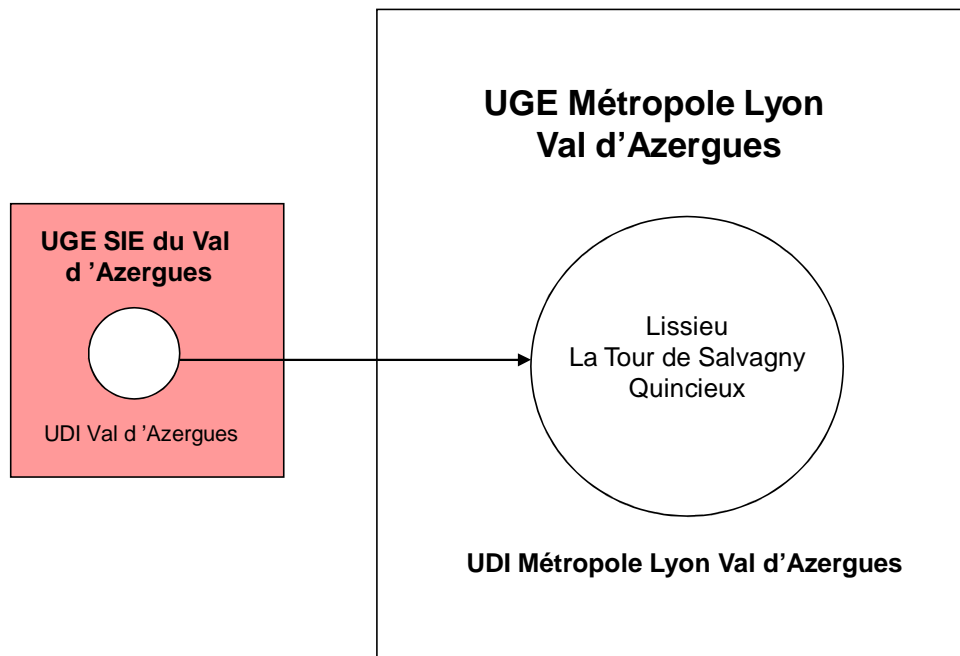


Maj : 09/11/06
Sise : 13/03/07

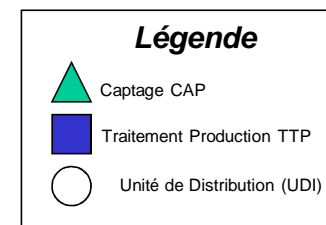
Maj : 02/02/2016
 Sise: 06/12/2013

Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine





Modifiée le : 10/04/2015
MAJ Sise : 11/05/2015



PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX

La qualité bactériologique

Celle-ci revêt une importance primordiale. Les eaux de boisson doivent être exemptes de micro-organismes pathogènes (pouvant être dangereux pour l'homme). Cependant la recherche de ces micro-organismes dans les eaux exige des temps de détection trop longs pour permettre d'intervenir en cas d'anomalie. Dans un souci de prévention, il est donc procédé à la détection, facile et rapide, « de témoins ou indicateurs de contamination fécale » (*Escherichia coli* et entérocoques). Ces indicateurs, naturellement abondants dans les intestins des hommes et des animaux, ne traduisent pas obligatoirement, s'ils sont présents dans l'eau, un danger imminent pour la santé, mais indiquent une contamination fécale des eaux et alertent le gestionnaire sur la nécessité qu'il a de prendre immédiatement des mesures correctives et d'en vérifier les effets.

La présence de ces germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource en eau, un mauvais fonctionnement des installations de traitement, une insuffisance d'entretien des ouvrages,...

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent ceux en relation avec la composition naturelle des eaux (calcium, magnésium, sodium, potassium, chlorures, sulfates) La dureté de l'eau représente la teneur en calcium et en magnésium.

D'autres éléments, également non toxiques, en deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, cuivre, zinc, manganèse, phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource en eau. Une forte concentration peut présenter des risques pathologiques particuliers pour les nourrissons et les femmes enceintes.

Une carence ou un excès en fluor provoquent des inconvénients pour la santé alors que des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La dose optimale pour prévenir les caries dentaires se situe entre 0,5 mg/l et 1,5 mg/l. En deçà, un complément en fluor est nécessaire pour prévenir les caries. Au-delà de 1,5 mg/l, il y a un risque de fluorose dentaire.

Viennent ensuite les éléments toxiques ou ceux pour lesquels des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires et ou environnementaux. Ce sont les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, les pesticides...

NB : Les unités les plus couramment employées en matière de qualité de l'eau sont :

- mg/l ou milligramme par litre

exemple : une eau à 10 mg/l de nitrates signifie qu'un litre d'eau contient 10 milligrammes de nitrates soit 0,01 gramme de nitrates (1000 milligrammes = 1 gramme)

- µg/l ou microgramme par litre

exemple : une eau à 10 µg/l de plomb signifie qu'un litre d'eau contient 10 microgrammes de plomb soit 0,01 milligramme de plomb (1000 microgrammes = 1 milligramme)

Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation

- l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit des recommandations établies à partir de données toxicologiques.
- l'Union Européenne définit, tout en étant généralement plus sévère, des valeurs basées le plus souvent sur les recommandations de l'OMS. Les valeurs peuvent être également fondées sur la valeur la plus faible qu'il est possible d'atteindre dans les pratiques analytiques, ou bien encore sur le principe de précaution.
- les valeurs réglementaires françaises doivent répondre aux exigences des directives européennes.

La directive européenne actuellement en vigueur est celle du 3 novembre 1998 transcrite en droit français par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce décret a fait l'objet d'une codification dans le code de la santé publique – articles R1321-1 à R1321-68 pour les eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

Ces nouvelles dispositions réglementaires visent à renforcer la sécurité sanitaire des eaux de consommation distribuées à la population. Les plus importantes concernent :

- l'adoption d'exigences de qualité actualisées,
- l'instauration de procédures de gestion des situations de non conformité,
- le contrôle de conformité des eaux distribuées aux robinets des utilisateurs.

Cette dernière disposition mérite d'être soulignée puisqu'elle permet de prendre en compte la dégradation de la qualité de l'eau dans les canalisations intérieures privées.

La teneur limite de plomb dans l'eau est fixée à 10 µg/l depuis le 25 décembre 2013. Afin d'atteindre cet objectif, Il est fortement conseillé de remplacer intégralement les canalisations lorsqu'elles sont en plomb, d'une part sur le domaine public par la collectivité (certains branchements sont encore en plomb) et d'autre part sur le domaine privé par les propriétaires (canalisations intérieures des bâtiments)

Exigences de qualité

Les exigences de qualité sont définies par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du Code de la Santé Publique. Les eaux destinées à la consommation humaine doivent :

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- être conformes aux limites de qualité fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- satisfaire aux références de qualité établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes.

Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré dans chaque département par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur l'ensemble des réseaux depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur. La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. En cas de dépassement des normes de qualité, une enquête est immédiatement effectuée, en liaison avec les exploitants, afin de rechercher les causes et d'améliorer la situation.

En outre, le gestionnaire des installations est tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux par leur examen régulier, un programme de tests ou d'analyses et la mise à jour d'un fichier sanitaire de recueil des informations collectées.

Recueil des informations collectées.

Le présent rapport a été établi à partir des données du contrôle sanitaire réglementaire recueillies durant l'année 2015.

CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR METROPOLE LYON VAL D'AZERGUES EN 2015

Origine et organisation de la distribution

Métropole Lyon Val d'Azergues est alimenté en eau à partir des installations de production du Syndicat Mixte Saône Turdine (station de traitement du Jonchay). Les eaux traitées à la station du Jonchay proviennent essentiellement des puits de captage situés en nappe alluviale de la Saône sur les communes de Quincieux et d'Ambérieux d'Azergues et dans une moindre mesure du captage du Divin situé en nappe alluviale de l'Azergues, sur la commune de Anse.

Les champs captants d'Ambérieux et de Quincieux bénéficient de mesures de protection réglementaire fixées par l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2011.

Avant distribution, l'eau est traitée par un procédé de déminéralisation puis désinfectée.

La Métropole de Lyon a confié la gestion du réseau de distribution au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues.

Contrôle de la qualité

La synthèse ci-dessous a été élaborée à partir des résultats du contrôle réglementaire exercé par l'ARS sur les eaux partant en distribution.

En 2015, ce contrôle a donné lieu à :

- 24 prélèvements réalisés en production à la station de traitement du Jonchay qui ont conduit à l'exécution d'environ 2940 mesures de paramètres ;
- 61 prélèvements sur l'eau brute des champs captants Pré aux Iles et Grande Bordière qui ont conduit à la réalisation d'environ 6720 mesures de différents paramètres ;
- 4 prélèvements sur l'eau brute du captage Le Divin qui ont conduit à la réalisation d'environ 995 mesures de différents paramètres ;
- 18 prélèvements en distribution (réseau) qui ont conduit à la réalisation d'environ 670 mesures de différents paramètres.

Qualité des eaux distribuées

- ***Limites de qualité :***

Bactériologie :

Aucun dépassement n'a été observé au cours de l'année 2015. Les mesures sont restées conformes aux limites réglementaires.

Nitrates :

Les doses importantes de nitrates dans les eaux souterraines et superficielles sont essentiellement dues aux engrais et aux rejets d'eaux usées.

Avec une teneur moyenne de 11,7 mg/l et une valeur maximale de 22,3 mg/l, l'eau mise en distribution est restée conforme à la limite réglementaire maximale fixée à 50 mg/l.

Pesticides :

La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. A faible concentration, ces substances ne présentent pas de toxicité aiguë ; certaines (atrazine, simazine par exemple), consommées toute une vie, sont suspectées d'être cancérigènes. La norme dans l'eau est de 0,1 µg/l, quelle que soit la substance détectée : le plus souvent cette norme est en dessous des seuils de toxicité connus.

- L'eau produite a fait l'objet de 12 analyses de pesticides en 2015. Les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l pour toutes les substances actives mesurées.

Des traces de différentes molécules ont cependant été détectées sur l'eau produite : atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, métolachlore et oxadixyl (valeur maximale relevée de 0,093 µg/l pour l'atrazine déséthyl déisopropyl).

La somme maximale de tous les pesticides recherchés est restée inférieure à la limite réglementaire de 0,5 µg/l fixée pour l'eau distribuée ; la somme maximale relevée des pesticides détectés sur un prélèvement est de 0,129 µg/l.

- Au niveau de l'eau brute du champ captant Grande Bordière, les résultats sont inférieurs aux normes pour l'eau brute et sont inférieurs à la valeur de 0,1 µg/l pour l'eau distribuée pour toutes les substances actives mesurées. Cependant, les 2 recherches de pesticides effectuées en 2015 ont mis en évidence la présence de 2 molécules : atrazine déséthyl déisopropyl et métolachlore (la valeur maximale relevée est 0,06 µg/l pour l'atrazine déséthyl déisopropyl). La valeur maximale pour la somme des pesticides relevée sur un prélèvement est de 0,071 µg/l, la limite réglementaire étant de 0,5 µg/l pour l'eau distribuée.

- Pour le champ captant Pré aux Iles, les 2 recherches de pesticides effectuées en 2015 ont mis en évidence la présence de 2 molécules : atrazine déséthyl et atrazine déséthyl déisopropyl. Les résultats sont conformes aux normes fixées pour l'eau brute mais, pour l'atrazine déséthyl déisopropyl, la concentration maximale mesurée (0,143 µg/l) est supérieure à la norme de 0,1 µg/l fixée pour l'eau distribuée. La valeur maximale pour la somme des pesticides relevée sur un prélèvement est de 0,179 µg/l, la limite réglementaire étant de 0,5 µg/l pour l'eau distribuée.

- D'autre part, la présence de 2,6 dichlorobenzamide, d'atrazine déséthyl, d'atrazine déséthyl déisopropyl, d'atrazine déisopropyl, de lénacile, de métolachlore, de desméthylnorflurazon, d'oxadixyl, d'oxadiazon, de simazine, de terbuméton déséthyl a été relevée sur l'eau brute du captage du Divin ; les résultats sont conformes aux normes fixées pour l'eau brute mais, pour l'atrazine déséthyl déisopropyl, la concentration maximale mesurée (0,205 µg/l) est supérieure à la norme de 0,1 µg/l fixée pour l'eau distribuée. La concentration maximale relevée pour la somme des pesticides sur un prélèvement pour le captage du Divin est de 0,411 µg/l : elle est donc restée inférieure à la norme de 0,5 µg/l fixée pour l'eau distribuée. Il est à noter que la quantité d'eau provenant du captage du Divin est infime par rapport aux quantités d'eau provenant des 2 champs captants Grande Bordière et Pré aux Iles.

Solvants chlorés :

- A la suite de la cessation d'activité de la société Jec Industrie située sur la commune de Quincieux, une pollution des sols par des solvants chlorés a été mise en évidence courant 2004. Une contamination de l'eau du champ captant Pré aux Iles par ces solvants n'étant pas à exclure, un suivi analytique mensuel a été instauré sur l'eau de ce champ captant dès 2004.

La présence de tétrachloréthylène était régulièrement mise en évidence mais à des faibles concentrations.

Par contre, dès le mois de juin 2011, la présence de tétrachloréthylène a été mise en évidence à des concentrations qui augmentaient rapidement. Les teneurs en tétrachloréthylène relevées ont atteint 47 µg/l en janvier 2012 sur le mélange des eaux brutes du champ captant. Cette contamination avérée des eaux par le tétrachloréthylène a conduit l'exploitant à modifier les conditions d'exploitation du champ captant : utilisation du puits P13 comme barrière hydraulique, abaissement des volumes d'eau prélevés,... Depuis ces modifications, les valeurs relevées sur le mélange eaux brutes ont diminué.

En 2015, la valeur maximale relevée sur le mélange eaux brutes est de 4,8 µg/l. Le code de la santé publique fixe une valeur limite réglementaire de 10 µg/l pour la somme du trichloréthylène et du tétrachloréthylène pour l'eau distribuée. La somme en trichloréthylène et tétrachloréthylène sur l'eau brute du champ captant Pré aux Iles est donc restée inférieure à la limite réglementaire de 10 µg/l pour l'eau distribuée.

Par contre, les valeurs relevées en 2015 sur le puits P13 servant de barrière hydraulique sont élevées et ont atteint 260 µg/l au mois d'août. La présence de 1,1,1 trichloroéthane est également mise en évidence, à de faibles concentrations, sur tous les prélèvements depuis le mois d'août (la valeur maximale relevée est de 0,88 µg/l). Les recherches de solvants chlorés ont également montré que le puits P14 était contaminé par le tétrachloréthylène, la valeur maximale relevée étant de 16 µg/l ; les 12 analyses ont révélé la présence de tétrachloréthylène. Deux analyses ont mis en évidence la présence de tétrachloréthylène sur le puits P15, la valeur maximale relevée étant de 2,4 µg/l ; avant 2014, le tétrachloréthylène n'était pas décelé sur le puits P15.

En conclusion, les teneurs en tétrachloréthylène élevées sur le puits P13, la présence systématique du tétrachloréthylène sur le puits P14 à des concentrations en augmentation, l'apparition du tétrachloréthylène sur le puits P15 et l'apparition du 1,1,1 trichloroéthane sur le puits P13 tendent à montrer que la qualité de l'eau de la nappe au niveau du champ captant Pré aux Iles en ce qui concerne les solvants chlorés ne s'améliore pas et aurait même plutôt tendance à se dégrader encore.

- Au niveau du champ captant Grande Bordière, 12 recherches de solvants chlorés ont été effectuées ; les solvants chlorés n'ont pas été détectés. Les résultats sont inférieurs à la valeur limite réglementaire de 10 µg/l pour la somme du trichloréthylène et du tétrachloréthylène pour l'eau distribuée.

- En sortie d'usine de traitement, la somme maximale en tétrachloréthylène et trichloréthylène relevée (1,3 µg/l) est restée inférieure à la valeur limite réglementaire de 10 µg/l.

- 2 analyses ont été effectuées sur le réseau de distribution ; la somme maximale en tétrachloréthylène et trichloréthylène relevée (1 µg/l) est restée inférieure à la valeur limite réglementaire de 10 µg/l.

Fluor :

Avec une valeur moyenne de l'ordre de 0,1 mg/l, l'eau a une teneur en fluor très inférieure à la limite réglementaire maximale, fixée à 1,5 mg/l.

Une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice, comprimés,..).

Plomb :

Aucun dépassement de la limite de qualité (10 µg/l) n'a été observé

- **Recommandations par rapport au plomb** : l'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Mais des branchements publics ou /et des canalisations d'immeubles en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport. La consommation régulière de plomb, y compris à d'assez faibles doses, peut provoquer des effets néfastes sur la santé, en particulier chez les jeunes enfants.

Aussi, si dans les logements, les conduites sont en plomb, il est vivement conseillé :

- * Pour les usages alimentaires, n'utilisez que l'eau froide.
- * Le soir, en période de forte utilisation, (au moment où le renouvellement de l'eau dans les conduites est important), profitez-en pour mettre de l'eau dans un récipient fermé, à conserver au réfrigérateur, pas plus de 24 heures. Le matin, n'utilisez que cette eau pour le petit déjeuner.
- * Après quelques jours d'absence, purger vos conduites en laissant couler l'eau avant de la boire.
- * Préférez l'eau embouteillée du commerce pour les nourrissons et les femmes enceintes.

- **Références de qualité :**

Bactériologie :

Tous les résultats d'analyses sont conformes aux références de qualité.

Manganèse

La norme réglementaire est de 50 µg/l. Ce paramètre est considéré comme indésirable de par son incidence sur la couleur (formation de dépôt) notamment et de la gêne occasionnée pour l'utilisateur.

Les recherches de manganèse effectuées sur l'eau produite à la station du Jonchay et sur le réseau de distribution de Métropole Lyon Val d'Azergues sont toutes restées inférieures au seuil de détection analytique.

Dureté :

Avec une dureté moyenne de l'ordre de 26,5°F, l'eau est qualifiée d'eau dure ou calcaire.

La dureté correspond à la présence de sels de calcium et de magnésium ; elle ne fait pas l'objet d'une référence réglementaire.

Conclusion

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 par Métropole Lyon Val d'Azergues présente une bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les autres substances mesurées notamment pour les pesticides, les solvants chlorés et les substances toxiques. En ce qui concerne les pesticides, la présence de traces de pesticides est régulièrement détectée, à de très faibles teneurs, en sortie de station de traitement ainsi que sur l'eau brute des champs captant Pré aux Iles et Grande Bordière.

Depuis juin 2011, la présence de solvants chlorés, notamment le tétrachloréthylène, était détectée sur le champ captant Pré aux Iles, à des concentrations qui augmentaient ; la concentration maximale relevée en janvier 2012 (47 µg/l) sur l'eau brute était supérieure à la valeur limite réglementaire de 10 µg/l pour la somme du trichloréthylène et tétrachloréthylène sur l'eau distribuée. La pollution de sol et de la nappe phréatique par les solvants chlorés engendrée par la société Jec Industrie a atteint le champ captant Pré aux Iles. L'exploitant a par conséquent été contraint de modifier notablement les conditions d'exploitation du champ captant afin de continuer à délivrer une eau conforme à la réglementation en ce qui concerne le tétrachloréthylène. Depuis ces modifications, les concentrations relevées sur l'eau brute issue du mélange des captages utilisés pour la production d'eau potable sont beaucoup plus basses et toutes inférieures à la valeur limite réglementaire de 10 µg/l, la valeur maximale relevée en 2015 étant 4,8 µg/l. Par contre, les valeurs relevées en 2015 sur le

puits P13 servant de barrière hydraulique sont élevées et ont atteint 260 µg/l. La présence de tétrachloréthylène est également relevée de manière systématique sur le puits P14 (valeur maximale : 16 µg/l) et a été mise en évidence pour la première fois en 2015 à 2 reprises sur le puits P15 (valeur maximale : 2,4 µg/l). La contamination de l'eau de la nappe au niveau du champ captant Pré aux Iles persiste et le suivi analytique renforcé en ce qui concerne les solvants chlorés est maintenu.

Les indicateurs techniques prévus à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et spécifiés à l'annexe I de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, qui doivent figurer dans le rapport de l'exercice 2015, sont :

UDI	Indicateurs		Remarques
	Microbiologiques*	Physico-chimiques*	
Métropole Lyon Val d'Azergues	100%	100%	Seuls les paramètres ayant une limite de qualité sont pris en compte.

* Pour les UDI de moins de 5000 habitants ou pour lesquelles la consommation est inférieure à 1000 m³/jour, le résultat est rendu en nombre de conformités sur le nombre total de prélèvements.

Les taux retenus sont ceux définis à l'annexe I de l'arrêté du 02 mai 2007

Captages	Indicateurs sur l'état d'avancement de la protection	Remarques
Grande Bordière, la Sarandière et Pré aux Iles	60%	

Des fiches détaillées publiées par le MEDADD sont disponibles à l'adresse :

<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php?rubrique69>

ANNEXE 1a

Suivi analytique détaillé de l'année 2015 sur le réseau de distribution

Métropole Lyon Val d'Azergues

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
THM4	: Somme de 4 trihalométhanés (µg/l)	≤150
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU:	Turbidité (NFU)	≤2

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	

Nom de l'unité de gestion : METROPOLE LYON VAL D'AZERGUES

Année : 2015

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de distribution

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet ; Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : METROPOLE LYON VAL D'AZERGUES

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		111TCL µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	MN µg/l	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYTCL µg/l	TH °F	THM4 µg/l	TURBNFU NFU
			Bact	Chim.												
07/01/2015	COMMUNE	LISSIEU	C	C		522	<1	<1	<10		7,65	<1				0,13
13/02/2015	COMMUNE	QUINCIEUX	C	C		527	<1	<1	<10		7,60	<1				0,13
20/02/2015	COMMUNE	LISSIEU	C	C	<0,50	525	<1	<1	<10	13,7	7,70	<1	1,00	26,5	15,00	0,16
03/02/2015	COMMUNE	LA TOUR-DE-SALVAGN	C	C		529	<1	<1	<10		7,65	<1				0,21
24/03/2015	COMMUNE	LISSIEU	C	C		525	<1	<1	<10		7,60	<1				0,44
27/04/2015	COMMUNE	LA TOUR-DE-SALVAGN	C	C		530	<1	<1	<10		7,65	<1				0,6
05/05/2015	COMMUNE	QUINCIEUX	C	C		502	<1	<1	<10		7,65	<1				0,14
06/05/2015	COMMUNE	LISSIEU	C	C		525	<1	<1	<10		7,90	<1				<0,1
09/06/2015	COMMUNE	LA TOUR-DE-SALVAGN	C	C		520	<1	<1	<10		7,60	<1				<0,1
20/07/2015	COMMUNE	LISSIEU	C	C		538	<1	<1	<10		7,80	<1				0,14
06/08/2015	COMMUNE	LA TOUR-DE-SALVAGN	C	C		536	<1	<1	<10		7,60	<1				0,11
24/08/2015	COMMUNE	QUINCIEUX	C	C		550	<1	<1	<10		7,60	<1				0,13
09/09/2015	COMMUNE	LISSIEU	C	C		563	<1	<1	<10		7,65	<1				0,39
08/09/2015	COMMUNE	LA TOUR-DE-SALVAGN	C	C	<0,50	595	<1	<1	<10	22,3	7,65	<1	<0,50	31,4	9,51	0,37
02/10/2015	COMMUNE	LA TOUR-DE-SALVAGN	C	C		552	<1	<1	<10		7,65	<1				0,1
04/11/2015	COMMUNE	LISSIEU	C	C		545	<1	<1	<10		7,60	<1				0,36

Nom de l'unité de gestion : METROPOLE LYON VAL D'AZERGUES

Année : 2015

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : METROPOLE LYON VAL D'AZERGUES

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		111TCL µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	MN µg/l	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYTCL µg/l	TH °F	THM4 µg/l	TURBNFU NFU	
			Bact	Chim.													
02/11/2015	COMMUNE	QUINCIEUX	C	C		558	<1	<1	<10		7,60	<1					0,18
18/12/2015	COMMUNE	LA TOUR-DE-SALVAGN	C	C		548	<1	<1	<10		7,65	<1					0,25

ANNEXE 1 b

Suivi analytique détaillé de l'année 2015 sur les mélanges de captages et en production

Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5
ATRZ	: Atrazine (µg/l)	≤0,1
ADET	: Déséthylatrazine (µg/l)	≤0,1
ADETD	: Atrazine déséthyl déisopropyl (µg/l)	≤0,1
ADSP	: Atrazine déisopropyl (µg/l)	≤0,1
A2H	: Atrazine-2-hydroxy (µg/l)	≤0,1
CTOL	: Chlortoluron (µg/l)	≤0,1
MTBZTZ	: Métabenzthiazuron (µg/l)	≤0,1
MTC	: Métolachlore (µg/l)	≤0,1
ODX	: Oxadixyl (µg/l)	≤0,1
SMZ	: Simazine (µg/l)	≤0,1
TERBMDE	: Terbuméton-déséthyl (µg/l)	≤0,1
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10
PESTOT	: Somme des pesticides (µg/l)	≤0,5
THM4	: Somme de 4 trihalométhanés (µg/l)	≤150

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2
CALCOC2	: Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	
TCEY	: Tétrachloroéthylène (µg/l)	
TCLEY	: Trichloréthylène (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2015

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES Nom de l'installation : GRANDE BORDIERE CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	CALCOC2	CDT	ECOLI	FMG	MN	NO3	PH	STRF	TURBNFU
14/04/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	qualit.	µS/cm	n/100mL	mg/L	µg/l	mg/L	unitépH	n/100mL	NFU
			3	480	<1	0,10	79	9,0	7,25	<1	0,37
07/10/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	2	529	<1	0,13	495	5,9	7,60	<1	0,69

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES Nom de l'installation : PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	CALCOC2	CDT	ECOLI	FMG	MN	NO3	PH	STRF	TURBNFU
14/04/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	2	552	<1	0,10	153	17,6	7,40	<1	0,1
07/10/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	2	549	<1	0,07	186	14,2	7,45	<1	0,1

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2015

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : CAPTAGE Nom de l'installation : PRE AUX ILES P13

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL µg/l	TCEY µg/l	CEYTCI µg/l	TCLEY µg/l
13/01/2015	P13	QUINCIEUX	<0,50	57,00	57,00	<0,50
11/02/2015	P13	QUINCIEUX	<0,50	33,00	33,00	<0,50
11/03/2015	P13	QUINCIEUX	<0,50	25,00	25,00	<0,50
14/04/2015	P13	QUINCIEUX	<0,50	20,00	20,00	<0,50
05/05/2015	P13	QUINCIEUX	<0,50	49,00	49,00	<0,50
04/06/2015	P13	QUINCIEUX	<0,50	24,00	24,00	<0,50
08/07/2015	P13	QUINCIEUX	<0,50	79,00	79,00	<0,50
11/08/2015	P13	QUINCIEUX	0,64	260,00	260,00	<0,50
10/09/2015	P13	QUINCIEUX	0,60	190,00	190,00	<0,50
07/10/2015	P13	QUINCIEUX	0,84	240,00	240,00	<0,50
03/11/2015	P13	QUINCIEUX	0,63	200,00	200,00	<0,50
03/12/2015	P13	QUINCIEUX	0,88	230,00	230,00	<0,50

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2015

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : PRE AUX ILES P14

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL µg/l	TCEY µg/l	CEYTCI µg/l	TCLEY µg/l
13/01/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	10,00	10,00	<0,50
11/02/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	9,40	9,40	<0,50
11/03/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	16,00	16,00	<0,50
14/04/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	11,00	11,00	<0,50
05/05/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	9,50	9,50	<0,50
04/06/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	8,90	8,90	<0,50
08/07/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	4,30	4,30	<0,50
11/08/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	2,30	2,30	<0,50
10/09/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	1,90	1,90	<0,50
07/10/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	1,70	1,70	<0,50
03/11/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	1,20	1,20	<0,50
03/12/2015	P14	QUINCIEUX	<0,50	4,90	4,90	<0,50

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2015

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : PRE AUX ILES P15

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL µg/l	TCEY µg/l	CEYTCI µg/l	TCLEY µg/l
13/01/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
11/02/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
11/03/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
14/04/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
05/05/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
04/06/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
08/07/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	0,56	0,56	<0,50
11/08/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
10/09/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
07/10/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
03/11/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
03/12/2015	P15	QUINCIEUX	<0,50	2,40	2,40	<0,50

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2015

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES
 Nom de l'installation : GRANDE BORDIERE CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL	A2H	ADET	ADETD	ATRZ	MTBZTZ	MTC	PESTOT	TCEY	CEYTCI	TCLEY
13/01/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50								<0,50	<0,50	<0,50
11/02/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50								<0,50	<0,50	<0,50
11/03/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50								<0,50	<0,50	<0,50
14/04/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50	<0,020	<0,020	0,052	<0,020	<0,020	0,009	0,061	<0,50	<0,50	<0,50
05/05/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50								<0,50	<0,50	<0,50
04/06/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50								<0,50	<0,50	<0,50
08/07/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50								<0,50	<0,50	<0,50
11/08/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50								<0,50	<0,50	<0,50
10/09/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50								<0,50	<0,50	<0,50
07/10/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50	<0,020	<0,020	0,060	<0,020	<0,020	0,011	0,071	<0,50	<0,50	<0,50
03/11/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50								<0,50	<0,50	<0,50
03/12/2015	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50								<0,50	<0,50	<0,50

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2015

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES
 Nom de l'installation : PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL	A2H	ADET	ADETD	ATRZ	MTBZTZ	MTC	PESTOT	TCEY	CEYTCI	TCLEY
13/01/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50								3,70	3,70	<0,50
11/02/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50								3,10	3,10	<0,50
11/03/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50								4,10	4,10	<0,50
14/04/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50	<0,020	0,036	0,143	<0,020	<0,020	<0,005	0,179	4,00	4,00	<0,50
05/05/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50								3,30	3,30	<0,50
04/06/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50								2,70	2,70	<0,50
08/07/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50								1,40	1,40	<0,50
11/08/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50								0,89	0,89	<0,50
10/09/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50								0,95	0,95	<0,50
07/10/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50	<0,020	0,026	0,068	<0,020	<0,020	<0,005	0,094	0,75	0,75	<0,50
07/10/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50								4,80	4,80	<0,50
03/11/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50								0,60	0,60	<0,50
03/12/2015	PRE AUX ILES CHAMP CAPTAN	QUINCIEUX	<0,50								0,54	0,54	<0,50

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2015

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION Nom de l'installation : LE JONCHAY

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	Point de surveillance	Conf		CALCO2	CDT	CTF	ECOLI	FMG	MN	NO3	PH	STRF	TH	THM4	TURBNFU
		Bact	Chim.												
13/01/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	C	C		541	<1	<1		<10	12,2	7,60	<1	27,4		0,11
29/01/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	C	C	2	525	<1	<1	0,09	<10	12,6	7,55	<1	26,7	4,77	0,14
11/02/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	C	C		539	<1	<1		<10	12,8	7,45	<1	26,6		0,18
25/02/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	C	C		536	<1	<1		<10	13,0	7,50	<1	26,6	4,06	0,12
11/03/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	C	C		496	<1	<1		<10	13,3	7,65	<1	25,6		0,12
26/03/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	C	C		526	<1	<1		<10	13,5	7,55	<1	25,9	6,00	0,31
14/04/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	C	C		523	<1	<1		<10	13,0	7,40	<1	26,4		<0,1
28/04/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	C	C	2	505	<1	<1	0,10	<10	12,8	7,45	<1	26,6	4,32	<0,1
05/05/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	C	C		496	<1	<1		<10	12,3	7,50	<1	25,9		0,11
26/05/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	C	C		496	<1	<1		<10	12,4	7,65	<1	26,7	3,81	0,1

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2015

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION Nom de l'installation : LE JONCHAY

04/06/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C		520	<1	<1		<10	12,1	7,50	<1	27,1		0,12
25/06/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C	2	503	<1	<1	0,13	<10	11,8	7,50	<1	27,0	2,13	<0,1
08/07/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C		525	<1	<1		<10	11,4	7,60	<1	25,0		0,69
23/07/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C		538	<1	<1		<10	10,7	7,45	<1	27,8	7,10	0,11
11/08/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C		538	<1	<1		<10	10,8	7,45	<1	25,4		0,11
27/08/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C	2	482	<1	<1	0,10	<10	10,5	7,60	<1	26,6	6,06	0,15
10/09/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C		560	<1	<1		<10	10,1	7,55	<1	26,0		0,17
24/09/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C		557	<1	<1		<10	10,4	7,55	<1	27,6	6,08	0,15
07/10/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C		542	<1	<1		<10	10,3	7,50	<1	27,5		0,1
21/10/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C	2	556	<1	<1	0,12	<10	10,5	7,45	<1	26,5	1,79	0,24
03/11/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C		555	<1	<1		<10	10,8	7,50	<1	26,6		0,35
18/11/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C		549	<1	<1		<10	10,9	7,45	<1	26,5	4,96	<0,1
03/12/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C		555	<1	<1		<10	10,7	7,65	<1	24,9		0,24
17/12/2015	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C		555	<1	<1		<10	11,2	7,50	<1	26,7	5,04	0,23

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2015

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet ; Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : LE JONCHAY

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	Conf	111TCL	A2H	ADET	ADETD	ADSP	ATRZ	CTOL	MTC	ODX	PESTOT	SMZ	TCEY	TCEYTC _L	TERBMD _E
			Bact	Chim.	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l
29/01/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,081	<0,020	<0,020	<0,020	0,009	0,006	0,096	<0,020	0,79	0,79	<0,020
25/02/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,080	<0,020	<0,020	<0,020	0,009	0,006	0,095	<0,020	1,10	1,10	<0,020
26/03/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	0,021	0,093	<0,020	<0,020	<0,020	0,007	0,008	0,129	<0,020	1,30	1,30	<0,020
28/04/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,076	<0,020	<0,020	<0,020	0,007	0,006	0,089	<0,020	0,79	0,79	<0,020
26/05/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,048	<0,020	<0,020	<0,020	0,014	0,006	0,068	<0,020	<0,50	<0,50	<0,020
25/06/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,038	<0,020	<0,020	<0,020	0,013	0,005	0,056	<0,020	<0,50	<0,50	<0,020
23/07/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,056	<0,020	<0,020	<0,020	0,013	0,005	0,074	<0,020	<0,50	<0,50	<0,020
27/08/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,062	<0,020	<0,020	<0,020	0,011	0,006	0,079	<0,020	<0,50	<0,50	<0,020
24/09/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,043	<0,020	<0,020	<0,020	0,008	0,006	0,057	<0,020	<0,50	<0,50	<0,020
21/10/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,032	<0,020	<0,020	<0,020	0,011	0,008	0,051	<0,020	<0,50	<0,50	<0,020
18/11/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,053	<0,020	<0,020	<0,020	0,012	0,009	0,074	<0,020	<0,50	<0,50	<0,020
17/12/2015	STATION DU JONCHAY. EA	ANSE	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,043	<0,020	<0,020	<0,020	0,008	0,008	0,059	<0,020	<0,50	<0,50	<0,020

ANNEXE 1c

Suivi analytique détaillé de l'année 2015 sur le captage

Syndicat Intercommunal des Eaux de Anse et Région

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ATRZ	: Atrazine (µg/l)	≤0,1
ADET	: Déséthylatrazine (µg/l)	≤0,1
SMZ	: Simazine (µg/l)	≤0,1
ODX	: Oxadixyl (µg/l)	≤0,1
OXDZ	: Oxidiazon (µg/l)	≤0,1
26DCB	: 2,6 Dichlorobenzamide (µg/l)	≤0,1
ADSP	: Atrazine déisopropyl (µg/l)	≤0,1
ADETD	: Atrazine déséthyl déisopropyl (µg/l)	≤0,1
LNCE	: Lénacile (µg/l)	≤0,1
MTC	: Métolachlore (µg/l)	≤0,1
NORFLDM:	Desméthylnorflurazon (µg/l)	≤0,1
TERBMDB :	Terbuméton déséthyl (µg/l)	≤0,1
PESTOT :	Somme des pesticides (µg/l)	≤0,5
TCEYTCL :	Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SIE ANSE ET REGION

Année : 2015

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : CAPTAGE
 Nom de l'installation : LE DIVIN

Date	de survei	Commune	111TCL	26DCB	ADET	ADET	ADETD	ADSP	ATRZ	CDT	LNCE	MTC	NO3	IORFLDM	ODX	OXDZ	PESTOT	PH	SMZ	CEYTCI	ERBMDI
			µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µS/cm	µg/l	µg/l	mg/L	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	unitépH	µg/l	µg/l	µg/l
05/05/2015	LE DIVIN	ANSE		<0,005	0,032	0,205	0,028	0,028	<0,020		0,006	0,005	30,2	<0,005	0,088	<0,005	0,411		<0,020		0,047
08/07/2015	LE DIVIN	ANSE		<0,005	0,031	0,131	0,024	<0,020			<0,005	0,011	25,0	0,006	0,047	<0,005	0,301		<0,020		0,051
10/09/2015	LE DIVIN	ANSE	<0,50	0,008	0,038	0,122	0,026	<0,020	669		0,005	<0,005	20,9	0,007	0,065	0,006	0,359	7,10	0,022	<0,50	0,060
03/11/2015	LE DIVIN	ANSE		0,010	0,035	0,129	0,029	<0,020			0,005	<0,005	20,9	0,007	0,071	<0,005	0,385		0,025		0,074

ANNEXE 2a

Minima, maxima, moyennes de quelques paramètres en distribution

Métropole Lyon Val d'Azergues

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
NO2	: Nitrites (mg/l)	≤0,5
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10
THM4	: Somme de 4 trihalométhanés (µg/l)	≤150

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
BSIR	: Bact. et spores sulfito-réductrices / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
NH4	: Ammonium (mg/l)	≤0,1
ALTMICR	: Aluminium total (µg/l)	≤200

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : METROPOLE LYON VAL D'AZERGUES

Année : 2015

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI METROPOLE LYON VAL D'AZERGUES

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	9,17	22,00	18		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	17		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	18		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	18		0,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	502	538	595	18	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	18		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	18		0		0
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	2		50,00		
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	18				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	13,70	18,00	22,30	2				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	2				0,50
pH	unité pH	T	7,60	7,66	7,90	18	6,50	9,00		
Titre hydrotimétrique	°F	T	26,50	28,95	31,40	2				
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,00	0,21	0,60	18		2,00		

ANNEXE 2 b

Minima, maxima, moyennes de quelques paramètres en production

Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5
NO2	: Nitrites (mg/l)	≤0,5
THM4	: Somme de 4 trihalométhanés (µg/l)	≤150
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
BSIR	: Bactéries et spores sulfito-réductrices / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2
SO4	: Sulfates (mg/l)	≤250
NH4	: Ammonium (mg/l)	≤0,1
CL	: Chlorures (mg/l)	≤250
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
ALTMICR	: Aluminium total (µg/l)	≤200

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2015

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP LE JONCHAY

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	3,00	15,00	5		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,05	24		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	24		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	24		0,00		
Chlorures	mg/L	T	32,20	38,14	49,80	24		250,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	482	530	560	24	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	24				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	24				0
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,09	0,11	0,13	5				1,50
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	29		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	10,10	11,67	13,50	24				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	24				0,50
pH	unité pH	T	7,40	7,52	7,65	24	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T	31,30	33,36	34,90	24		250,00		
Tétrachloroéthylène+ Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,33	1,30	12				10,00
Titre hydrotimétrique	°F	T	24,90	26,48	27,80	24				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	12				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	1,79	4,68	7,10	12				100,00
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,00	0,16	0,69	24		2,00		